

Le *Secretaría de Programación y Presupuesto (SPP)*, Secrétariat à la planification et au budget, procède régulièrement à des vérifications destinées à déceler les copies pirates dans les bureaux du gouvernement. Dans le secteur privé, ces vérifications ne sont faites qu'à la suite de plaintes précises. L'*Asociación Mexicana de la Industria de Programas para Computadoras (ANIPCO)*, Association mexicaine de l'industrie de la programmation informatique, mène la campagne pour réduire la piraterie.

LA POLITIQUE INFORMATIQUE DU GOUVERNEMENT

L'absence d'un secteur informatique bien établi a nettement restreint le développement économique et industriel du Mexique. C'est là quelque chose qui est largement reconnu au Mexique et le gouvernement a pris des mesures pour élaborer de nouvelles politiques afin de remplacer la réglementation sur l'autosuffisance qui a été abrogée en 1990.

Le président Zedillo a rendu public, en mai 1995, le *Plan Nacional de Desarrollo, 1995-2000*, Plan national de développement de 1995 à 2000. En vertu de la constitution mexicaine, tous les présidents doivent préparer des plans pour la durée de leur mandat de six ans. Pour la première fois, le plan de développement Zedillo comprend une stratégie pour l'expansion de l'utilisation des technologies informatiques. L'informatique est reconnue comme un outil qui peut contribuer aux autres objectifs du programme, y compris la croissance économique, le développement social et démocratique et la souveraineté.

L'*Instituto Nacional de Estadística Geografía e Informática (INEGI)*, Institut national de statistique, de géographie et d'informatique, détient la responsabilité globale de la politique informatique au Mexique. Il a parrainé une série de forums de portée de plus en plus vaste pour encourager l'apport de l'industrie et du public. Au cours de la première phase, en 1993, l'*INEGI* a regroupé 33 experts dans le *Grupo Consultivo de Política Informática*, Groupe de consultation en politique informatique. Ce groupe a aidé à élaborer le *Programa de Desarrollo Informático*, Programme de développement informatique. L'*INEGI* a publié les résultats et les recommandations du groupe, intitulés *Elementos para un Programa Estratégico en Informática*, Éléments pour un plan stratégique d'informatique, en octobre 1994.

En novembre 1994, l'Institut a organisé un forum national plus vaste sur l'informatique auquel participaient environ 200 experts des secteurs public et privé pour réviser les premiers résultats. Il a recommandé que le gouvernement reconnaisse officiellement les ébauches de politiques en les incorporant à son *Plan Nacional de Desarrollo*, Plan national de développement. En avril 1995, l'*INEGI* a organisé un forum de consultation publique encore plus vaste afin d'émettre des conseils sur la mise en œuvre des nouvelles politiques en informatique. Cette fois, 260 représentants ont participé à l'élaboration de propositions concrètes.

LA NOUVELLE LOI FÉDÉRALE SUR LES TÉLÉCOMMUNICATIONS

Le 8 juin 1995, la *Ley Federal de Telecomunicaciones*, Loi fédérale sur les télécommunications, est entrée en vigueur. Elle traite de l'utilisation, du développement et de l'exploitation des systèmes de radio et de télédiffusion, des réseaux de télécommunications et des communications par satellite. D'après l'*Instituto Nacional de Estadística, Geografía e Informática (INEGI)*, Institut national de statistique, de géographie et d'informatique, la loi vise les objectifs suivants :

- promouvoir le développement efficace des télécommunications;
- favoriser le leadership de l'État afin de garantir la souveraineté nationale; et
- promouvoir une saine concurrence entre les fournisseurs de services de télécommunications afin que les utilisateurs profitent de prix adaptés, de la diversité des services, de la qualité et d'une vaste couverture.

LES CONCESSIONS

Les concessions du *Secretaría de Comunicaciones y Transportes (SCT)*, Secrétariat aux communications et au transport, sont nécessaires pour :

- utiliser une bande de fréquence dans les limites du territoire, sauf pour les parties du spectre qui sont désignées comme d'utilisation libre ou réservées à des usages officiels;
- installer ou exploiter des réseaux publics de télécommunications;
- occuper des positions orbitales géostationnaires et mettre des satellites en orbite couvrant le pays et utiliser leurs bandes de fréquence respectives; et
- recevoir des signaux de systèmes de satellites étrangers en mesure de fournir des services sur le territoire mexicain.

suite à la page 34